

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du mercredi 30 mars 2016

Le mercredi 30 mars 2016 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués en date du 23 mars, se réunissent à la mairie de Courcôme.

Présents : MM. GEOFFROY Fabrice, COLIN Bernard, ARPAGIAN Philippe, DIOGO Jean, BERTRAND Olivier, CAILLETON Thierry, Mme SALOMON Josiane.

Absents : MM. MEUNIER Jean-Michel excusé, M. PANAR Michel, Mme GIRAULT Stéphanie excusée pouvoir à M. GEOFFROY.

M. DIOGO Jean est nommé secrétaire de séance.

DECISIONS

Approbation du dernier compte rendu de conseil municipal.

1-Préparation du budget 2016 :

M. Geoffroy nous présente la situation par rapport au vote relatif aux attributions de compensation. Une commune ayant voté contre la solution proposée, le mode de calcul retenu sera donc celui prévu par les textes de loi. La commune devra donc verser 28 000€ par an, cela sans décote pour les années à venir, à la CDC Val de Charente. Compte tenu de la part due pour les années écoulées, c'est la somme d'environ 52 000€ que la commune devra verser sur cet exercice. Le budget sera calculé en fonction de ce chiffre.

M. Arpagian nous présente ensuite les différents comptes du budget de fonctionnement et d'investissement.

Suite à cette présentation nous sommes d'accord qu'il convient de continuer les travaux d'entretien des biens communaux ! Notamment avec l'aide du FST qui devrait être épuisé d'ici 2019. Pour faire suite au budget 2016, il restera environ la somme de 84 000€ à disposer pour les différents projets à venir.

2-Vote des subventions 2016 :

Il a été décidé à l'unanimité de verser 50€ aux parents d'élèves contre 500€ en 2015, pour absence de voyage scolaire cette année. Une dotation de 50€ sera versée à la chorale « les Polissons du Val de Charente » et 200€ de participation au comité d'organisation de la Nord Charente Classic pour la coupe de France de vélo junior. Les autres subventions sont généralement maintenues.

3-Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2016 :

Le conseil décide, à l'unanimité, de maintenir des taux actuels.

TH : 16,11 % - TFB : 17,65 % - TFNB : 53,33 %

4-Questions diverses :

-Suite à l'intervention de l'Architecte des Bâtiments de France, les poteaux du projet d'électrification de la « Croix Rochon » doivent être modifiés. La participation de la commune sera légèrement supérieure à la prévision, cependant la partie la plus conséquente du financement reste à la charge du syndicat d'électricité (SDEG 16).

-Le 21 mai aura lieu le festival international du film d'animation à Courcôme, en collaboration avec l'association ACCES et les écoles (travail en Temps d'Activité Périscolaire). Il faudra penser à réserver ses places.

-Pour le 14 juillet, il est prévu de refaire une journée récréative comme en 2015.

-Projet de fermeture programmée de l'école de Charmé en septembre 2016, mais souhait de l'académie de conserver l'enseignante et les élèves sur le territoire. Différentes actions sont prévues la semaine prochaine.

-Carte communale : une première étude est parvenue à la mairie, elle ne convient pas en raison de la diminution de la surface constructible.

L'ordre du jour étant épuisé la séance a été levée à 22h05.